



PLAN GOUVERNEMENTAL DE CONTRIBUTION À L'OCCUPATION ET À LA VITALITÉ DES TERRITOIRES 2018-2020

Îles-de-la-Madeleine



Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
Direction du développement et de la coordination

ISBN : 978-2-550-81331-6 (PDF)

Dépôt légal – 2018

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, 2018

MOT DU MINISTRE



En 2014, le gouvernement du Québec a amorcé un important virage pour moderniser son approche à l'égard des régions. Il allait de soi que l'une des priorités serait d'assurer la vitalité et l'occupation de l'ensemble des régions.

Les gestes que nous avons accomplis ces dernières années illustrent bien notre intention de mieux adapter notre partenariat aux milieux municipal et régional. Le gouvernement a agi concrètement pour stimuler le développement de tous les territoires, et ce, en s'assurant que les moyens mis en œuvre prenaient leur assise en région.

D'ailleurs, lors des tournées de consultation que j'ai réalisées auprès des élus et des acteurs régionaux, il a été clairement reconnu que ces derniers étaient les mieux placés pour établir les priorités de leurs communautés selon leurs besoins et leurs réalités. Ces priorités constituent le cœur de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 lancée en décembre 2017.

Nous avons donc demandé aux ministères et organismes gouvernementaux assujettis à la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* de préciser leurs actions et leurs interventions en fonction des priorités de chaque région et de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.

J'ai maintenant le plaisir de vous dévoiler l'ensemble de ces engagements qui se trouvent dans le Plan gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires 2018-2020.

Chacune des régions du Québec étant unique, chacune a droit à son propre plan. Partout, nous travaillerons en collaboration avec les acteurs locaux pour élaborer des projets durables répondant aux défis spécifiques des communautés locales. L'époque où le gouvernement décidait seul des grandes stratégies sur l'ensemble du territoire est révolue! Désormais, c'est du bas vers le haut que les décisions se prennent.

Grâce au Plan gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires, nos partenaires municipaux et régionaux seront davantage appuyés dans l'exercice des nouveaux pouvoirs qui leur ont été confiés.

Cela, j'en suis convaincu, favorisera le dynamisme des communautés sur l'ensemble du territoire québécois au bénéfice des citoyens.

A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to read 'Martin Coiteux'.

Martin Coiteux

Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
Ministre de la Sécurité publique
Ministre responsable de la région de Montréal

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ACRONYMES ET DES SIGLES.....	7
INTRODUCTION.....	9
LES PRIORITÉS DE LA COMMUNAUTÉ MARITIME DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE.....	10
LES RÉPONSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX AUX PRIORITÉS DE LA COMMUNAUTÉ MARITIME DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE	11
CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC.....	11
HYDRO-QUÉBEC.....	12
INVESTISSEMENT QUÉBEC.....	14
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS	15
MINISTÈRE DE LA FAMILLE	16
MINISTÈRE DE LA JUSTICE	18
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX	19
MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	22
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION.....	24
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA SCIENCE ET DE L'INNOVATION	26
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.....	28
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES.....	29
MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION	31
MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE	32
MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS	34
MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF	36
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	38
MINISTÈRE DU TOURISME.....	40
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE.....	42
SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC.....	44
SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC.....	45
MISE EN ŒUVRE ET REDDITION DE COMPTES	46
CONCLUSION	47
ANNEXE	48

LISTE DES ACRONYMES ET DES SIGLES

ACCORD	Action concertée de coopération régionale de développement
ATR	Association touristique régionale
AVC	Accident vasculaire cérébral
BAnQ	Bibliothèque et Archives nationales du Québec
CALQ	Conseil des arts et des lettres du Québec
CAR	Conférence administrative régionale
CAVAC	Centre d'aide aux victimes d'actes criminels
CC	Changements climatiques
CCR	Comité consultatif régional
CCQ	Centre de conservation du Québec
CISSS	Centre intégré de santé et de services sociaux
CIUSSS	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
CPE	Centre de la petite enfance
CSPQ	Centre de services partagés du Québec
CTMA	Coopérative de transport maritime et aérien
GESTIM	Système de gestion des titres miniers
HQ	Hydro-Québec
IPS	Infirmières praticiennes spécialisées
IQ	Investissement Québec
ITMAV	Initiative de travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MADA	Municipalité amie des aînés
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MCE	Ministère du Conseil exécutif
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MEES	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MESI	Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation
MF	Ministère de la Famille
MIDI	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
MJQ	Ministère de la Justice
MO	Ministères et organismes
MRC	Municipalité régionale de comté
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTES	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MTMDET	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
MTO	Ministère du Tourisme
OGAT	Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire
OVT	Occupation et vitalité des territoires
PAI	Plan d'action intersectoriel de prévention en santé
PAJ-SM	Programme d'accompagnement justice-santé mentale
PAM	Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées

PETMAF	Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration de l'efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire
PFM	Politique familiale municipale
PGPS	Politique gouvernementale de prévention en santé
PNSP	Programme national de santé publique
PRDTP	Plan régional des terres publiques
PREM	Plan régional d'effectifs médicaux
PSIITM	Programme de soutien aux investissements dans les infrastructures de transport maritime
PSOC	Programme de soutien aux organismes communautaires
QADA	Québec ami des aînés
RPA	Résidence privée pour aînés
RSSS	Réseau de la santé et des services sociaux
SHQ	Société d'habitation du Québec
SIGÉOM	Système d'information géominière du Québec
STQ	Société des traversiers du Québec
TSA	Trouble du spectre de l'autisme
UQAR	Université du Québec à Rimouski
VVE	Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec

INTRODUCTION

Le Plan gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires 2018-2020 pour la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine regroupe les actions prévues pour donner suite aux priorités de développement figurant dans la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 (Stratégie).

Le présent document répond ainsi à l'objectif central de la Stratégie, qui consiste à :

Exiger de l'administration gouvernementale qu'elle réponde aux priorités des régions et qu'elle travaille à faire avancer les dossiers prioritaires de chaque région.

Ce plan, d'une durée de deux ans, a été conçu de façon à offrir aux intervenants des Îles-de-la-Madeleine un outil permettant de répertorier facilement ces actions en lien avec leurs priorités telles qu'elles sont inscrites dans la Stratégie.

Plus concrètement, l'information est présentée dans une fiche préparée par chaque ministère et organisme concerné.

De façon générale, une première partie de la fiche présente l'offre de service de l'organisation, notamment sa mission ainsi que les programmes généraux qui sont d'intérêt pour la région et qui sont en mesure de répondre à plusieurs des priorités de celle-ci. La seconde expose, le cas échéant, les réponses particulières aux priorités des Îles-de-la-Madeleine.

Finalement, une dernière section du document traite de la mise en œuvre de ce plan et des mécanismes prévus pour la reddition de comptes.

Rappelons que la Stratégie s'inscrit dans la foulée de l'important virage qu'a amorcé le gouvernement du Québec pour moderniser son approche envers les régions. Lancée en décembre 2017, la Stratégie s'articule autour de priorités de développement établies par les élus en région.

Pour en connaître davantage sur l'occupation et la vitalité des territoires et pour consulter les plans d'action des ministères et des organismes, visitez le site Web du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire à l'adresse suivante :

www.mamot.gouv.qc.ca/ovt

LES PRIORITÉS DE LA COMMUNAUTÉ MARITIME DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Les intervenants de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine ont établi les priorités suivantes :

- Priorité 1** Renverser la tendance démographique
- Priorité 2** Assurer des liens de transport et de communication efficaces entre l'archipel et le continent
- Priorité 3** Consolider et diversifier notre économie
- Priorité 4** Pratiquer une gestion durable du territoire et de ses richesses dans le respect de la culture locale et des principes de développement durable
- Priorité 5** Créer un milieu de vie enrichissant et accueillant

LES RÉPONSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX AUX PRIORITÉS DE LA COMMUNAUTÉ MARITIME DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

L'offre de service

Le Centre de services partagés du Québec (le Centre) a pour mission de fournir ou de rendre accessibles aux organismes publics les biens et les services administratifs dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, notamment en matière de ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles. Il se préoccupe de la disponibilité de ses services en région et de l'impact économique régional de son action.

À cet égard, le Centre offre des services aux organismes publics sur l'ensemble du territoire, et dispose de bureaux dans les régions de la Capitale-Nationale, du Bas-Saint-Laurent, de Montréal, et du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Au regard des priorités établies par les régions à travers la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 d'une part, et de la mission du Centre tournée particulièrement vers les ministères et organismes d'autre part, le Centre entend maintenir l'accessibilité et l'offre de ses services dans les régions, notamment dans les domaines des ressources humaines, financières, matérielles, informationnelles et communicationnelles.

L'atteinte de cet objectif se fera par les actions suivantes :

- La prise en compte de la régionalisation dans les stratégies d'acquisition;
- La disponibilité en région du service de dotation des postes offerts au gouvernement du Québec par l'entremise du système de dotation en ligne;
- L'organisation des séances d'examen dans les diverses régions administratives;
- La tenue d'événements promotionnels en emploi en région;
- La coordination, le soutien et la promotion du Programme gouvernemental de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées au sein des ministères et organismes présents en région;
- L'offre de services de mobilité cellulaire aux organismes publics à tarif avantageux par le biais de regroupements d'achats.

Les réponses particulières aux priorités des Îles-de-la-Madeleine

La Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine n'a pas formulé de priorité interpellant le Centre de services partagés du Québec.

HYDRO-QUÉBEC

L'offre de service

Hydro-Québec fournit une alimentation électrique fiable et des services de grande qualité. Grâce à l'exploitation de la ressource hydraulique, nous contribuons de manière importante à la richesse collective et nous jouons un rôle central dans l'instauration d'une économie à faible empreinte carbone. Reconnue comme un leader de l'hydroélectricité et des grands réseaux électriques, nous exportons une énergie propre et renouvelable et valorisons notre expertise ainsi que nos innovations sur les marchés mondiaux. De plus, Hydro-Québec, en tant que société d'État, soutient sans réserve les efforts du gouvernement pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.

Par ailleurs, Hydro-Québec poursuit activement l'expansion du Circuit électrique, le plus grand réseau de recharge public du Canada, comptant plus de 1 300 bornes de recharge pour véhicules électriques. Son déploiement dans l'ensemble des régions du Québec fait l'objet d'un plan basé sur des critères précis. L'objectif d'Hydro-Québec est de favoriser l'augmentation du nombre de véhicules électriques sur les routes du Québec en offrant un service de qualité aux utilisateurs. Le Circuit électrique, qui adapte ses activités aux exigences du marché, compte avoir installé 2 500 bornes de recharge à l'horizon 2020. Partout sur le territoire, Hydro-Québec veillera à la normalisation de ses stations de recharge dont l'installation nécessitera la participation de différents corps de métier. Le Circuit électrique facilitera les déplacements des électromobilistes en croissance exponentielle et stimulera ainsi le tourisme et l'activité économique dans toutes les régions du Québec. L'électrification des transports est un secteur porteur du développement durable et Hydro-Québec compte y jouer un rôle clé.

Aussi, dans le cadre du renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), Hydro-Québec s'est engagée à donner d'ici 2021, sur l'ensemble du territoire, une formation sur Hydro-Québec et l'aménagement du territoire aux aménagistes de 90 % des MRC et des villes et agglomérations exerçant certaines compétences d'une MRC.

Les réponses particulières aux priorités des Îles-de-la-Madeleine

La Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine n'a pas formulé de priorité interpellant Hydro-Québec.

Autres actions pour la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

Programme de visites d'installation

L'entreprise met en valeur son patrimoine bâti et technologique dans diverses régions du Québec, entre autres en offrant des visites d'installations et de lieux exploités en partenariat. Elle favorise ainsi le tourisme régional.

Aux Îles-de-la-Madeleine, la centrale des Îles-de-la-Madeleine est ouverte gratuitement aux visiteurs. En 2017, la centrale a accueilli 2 228 visiteurs. En 2018, Hydro-Québec maintient son offre de visites pour l'ensemble de la population.

Conversion des réseaux autonomes

Hydro-Québec s'engage à convertir progressivement l'alimentation des réseaux autonomes à des sources d'énergie plus propres et moins chères et entend participer avec les collectivités concernées à des initiatives porteuses pour celles-ci, tout en atteignant les objectifs financiers et environnementaux qu'elle s'est fixés.

Hydro-Québec prendra en compte les particularités des réseaux et les besoins de chaque collectivité afin de choisir les solutions technologiques les mieux adaptées sur les plans social, environnemental et économique, et ce, en assurant la fiabilité du réseau. Comme le prévoit le Plan stratégique 2016-2020 d'Hydro-Québec, les centrales concernées sont celles des Îles-de-la-Madeleine et de L'Île-d'Entrée.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

L'offre de service

Investissement Québec (la Société) a pour mission de favoriser la croissance de l'investissement au Québec, contribuant ainsi au développement économique et à la création d'emplois, et ce, dans toutes les régions. La Société met au service des entreprises une gamme complète de solutions financières, notamment des prêts, des garanties de prêt et de l'investissement en capital-actions afin de les soutenir à tous les stades de leur développement. De plus, elle est responsable de l'administration de mesures fiscales et de la prospection d'investissement à l'étranger.

Investissement Québec compte sur un solide réseau régional réparti dans 17 bureaux à travers le Québec afin d'assurer une couverture du territoire québécois, une présence auprès des dirigeants d'entreprises et d'être à l'affût des enjeux régionaux. Dotée d'un coffre à outils financiers diversifié et unique, Investissement Québec est un partenaire privilégié pour les entreprises de toutes les régions du Québec.

La Société est également présente dans les différents comités régionaux afin de soutenir le développement régional en concertation avec les autres ministères et organismes. C'est le cas, par exemple, des conférences administratives régionales, des groupes tactiques d'intervention, des tables d'action en entrepreneuriat, des comités interministériels, etc.

Enfin, Investissement Québec a lancé, en 2016-2017, avec plusieurs partenaires, l'Initiative manufacturière Investissement Québec afin de dynamiser le secteur manufacturier partout au Québec et ainsi assurer une création de richesse. L'initiative a pris son envol avec une importante tournée de toutes les régions du Québec, au cours de laquelle les acteurs clés du secteur manufacturier québécois ont rencontré des entreprises afin de les inciter à innover et de leur donner les moyens de le faire. Compte tenu du succès de cette tournée, Investissement Québec a poursuivi cette campagne, encore une fois dans toutes les régions, pour une deuxième année consécutive.

Les réponses particulières aux priorités des Îles-de-la-Madeleine

Priorité 3

Consolider et diversifier notre économie

Pour répondre à cette priorité, Investissement Québec entend :

- Offrir aux entreprises de la région du financement qui répond à leurs besoins;
- Intensifier le démarchage en rencontrant des entreprises non clientes;
- Inciter les entreprises manufacturières à prendre le virage technologique;
- Financer des projets d'entreprises d'économie sociale;
- Organiser, avec les partenaires concernés, la troisième tournée régionale de l'Initiative manufacturière Investissement Québec.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Les réponses particulières aux priorités des Îles-de-la-Madeleine

Priorité 1

Renverser la tendance démographique

- Participer à la mobilisation des partenaires, en collaboration étroite avec la Municipalité des Îles, afin de faire de la culture un facteur attractif pour ceux souhaitant s'établir dans la région et un facteur de rétention pour les nouveaux arrivants. Cette action pourra s'appuyer sur les différents programmes d'aide financière du Ministère adaptés en fonction du décret gouvernemental sur l'insularité de la région.

Priorité 4

Pratiquer une gestion durable du territoire et de ses richesses dans le respect de la culture locale et des principes de développement durable

- Accompagner la région dans la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission de son patrimoine culturel :
 - Dans un contexte d'érosion des berges qui menace grandement le patrimoine bâti (site patrimonial classé de La Grave) ainsi que le patrimoine archéologique (patrimoine côtier et épaves) des Îles, mettre sur pied des projets de sensibilisation et de sauvegarde du patrimoine en collaboration, notamment avec le Centre de conservation du Québec (CCQ) et la direction de l'archéologie;
 - Poursuivre l'appui à la municipalité dans la réalisation de son projet paysage visant une meilleure gestion de ces derniers.

Priorité 5

Créer un milieu de vie enrichissant et accueillant

- Contribuer à la mise en place d'une entente impliquant plusieurs partenaires du domaine culturel afin de développer une offre culturelle concertée et structurante en lien avec les besoins particuliers de cette région insulaire (BAnQ, CALQ, MCC, Municipalité des Îles, Tourisme Îles de la Madeleine);
- Adapter les interventions du MCC et encourager les partenaires à adapter les leurs dans l'élaboration de projets de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine;
- Assurer la prise en compte des besoins de la population locale dans les projets de tourisme culturel.

MINISTÈRE DE LA FAMILLE

L'offre de service

Le ministère de la Famille (Ministère) a pour mission de contribuer au développement du Québec en favorisant l'épanouissement des familles, le développement des enfants et la contribution sociale, économique et professionnelle des aînés.

Le Ministère contribue à créer des milieux de vie et des environnements favorables aux familles et à favoriser le développement des jeunes enfants en visant l'égalité des chances pour tous et une transition harmonieuse vers l'école. Il soutient les parents dans leur volonté d'équilibrer leurs responsabilités professionnelles et familiales par des programmes qui permettent l'accès à des services de garde éducatifs à l'enfance de qualité. En plus du financement des infrastructures des CPE, le Ministère procure les ressources nécessaires au financement des dépenses de fonctionnement des services de garde éducatifs à l'enfance. Le Ministère procède d'ailleurs à des exercices de révision de l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance en fonction de la demande, c'est-à-dire des besoins, et ce, en collaboration avec les comités consultatifs sur l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance de chaque région administrative, en plus de participer aux travaux de concertation régionale pertinents.

Les mesures d'aide à la famille permettent notamment le soutien financier à des organismes communautaires Famille dans toutes les régions du Québec, le soutien aux municipalités et municipalités régionales de comté (MRC) qui désirent élaborer des politiques familiales municipales (PFM), la mise en œuvre et le suivi des engagements pris relativement à la lutte contre l'intimidation et, enfin, le soutien aux enfants par le Soutien financier aux services de surveillance d'élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans ainsi que par le développement du réseau de pédiatrie sociale en communauté.

Les programmes offerts par le Ministère permettent aussi de favoriser le vieillissement actif au sein de la société québécoise, de lutter contre la maltraitance envers les personnes aînées et de soutenir les aînés en situation de vulnérabilité. Pour ce faire, le Ministère met en œuvre le Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes aînées, qui couvre la période 2017-2022 (PAM 2017-2022), ainsi que la politique Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec (VVE). De plus, il soutient financièrement des initiatives de travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité (ITMAV) ainsi que des projets qui encouragent le partenariat, la concertation et la collaboration entre les acteurs du milieu grâce au programme Québec ami des aînés (QADA), programme qui vise à susciter la participation des personnes aînées au développement social, économique et culturel de leur communauté. Finalement, les municipalités et MRC qui désirent élaborer des politiques et des plans d'action pour adapter leur milieu de vie au vieillissement de la population ont accès au Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA).

Les réponses particulières aux priorités des Îles-de-la-Madeleine

Priorité 5

Pour créer un milieu de vie enrichissant et accueillant, le Ministère entend :

- Mener un exercice de révision de l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance et maintenir une offre de services diversifiée et de qualité pour assurer la pérennité et l'accès à des services de garde éducatifs à l'enfance;

- Faciliter les projets de création de places dans la région en apportant aux CPE les ressources financières nécessaires à la réalisation des projets d'immobilisation qui requièrent un apport financier important tout en facilitant l'accès à du financement à des conditions avantageuses et en réduisant les obstacles à la concrétisation des projets jugés prioritaires pour la région;
- Soutenir le développement de milieux de vie et d'environnements favorables aux familles et aux aînés par l'accompagnement des municipalités et MRC dans l'élaboration ou la mise à jour de leur PFM ou de leur politique des aînés et de son plan d'action dans le cadre de la démarche MADA, en tenant compte du statut particulier des Îles-de-la-Madeleine.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

L'offre de service

Le ministère de la Justice du Québec (MJQ) exerce un rôle unique et essentiel au sein de la société québécoise. Il assume la responsabilité gouvernementale en matière de justice, laquelle constitue l'une des assises de notre société civile et démocratique.

D'une part, en soutien aux tribunaux judiciaires (Cour d'appel, Cour supérieure et Cour du Québec), le MJQ fournit des services de justice sur l'ensemble du territoire québécois. Il compte ainsi sur un réseau de plus de 90 palais de justice et points de service de justice, répartis dans toutes les régions du Québec. De plus, il doit constamment déployer des efforts et consentir des investissements pour maintenir et améliorer les infrastructures immobilières et technologiques en place.

D'autre part, le MJQ trouve important que l'ensemble des citoyennes et des citoyens du Québec aient accès aux services de justice et qu'ils soient informés de leurs droits. Il trouve aussi important que les victimes d'actes criminels, les personnes vulnérables, les communautés autochtones et tout autre groupe d'utilisateurs particulier soient soutenus, accompagnés et orientés dans leurs démarches dans le système judiciaire. Pour ce faire, le MJQ, en collaboration avec de nombreux partenaires du système de justice, a mis en place, au fil des années, des organismes (centres d'aide aux victimes d'actes criminels [CAVAC], centres de justice de proximité, etc.) ainsi que des services et des mesures (programme d'accompagnement en santé mentale, programme de mesure de recharge pour adultes, etc.) en vue de venir en aide aux divers groupes d'utilisateurs du système de justice. Le MJQ entend poursuivre leur déploiement au cours des prochaines années.

En matière d'occupation et de vitalité des territoires, les actions du MJQ s'articulent donc autour des deux axes suivants : l'offre de services de proximité et l'adaptation des services aux clientèles régionales.

Les réponses particulières aux priorités des Îles-de-la-Madeleine

Aucune action établie.

Autres actions pour les Îles-de-la-Madeleine

L'adaptation des services aux clientèles régionales

En vue d'offrir des services de justice adaptés aux personnes prises avec des problèmes de santé mentale, en collaboration avec ses partenaires, le MJQ compte :

- Implanter le Programme d'accompagnement justice-santé mentale (PAJ-SM) dans la région des Îles-de-la-Madeleine afin d'accompagner les personnes concernées qui font l'objet d'accusations d'infractions sommaires.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

L'offre de service

Le MSSS veille à ce que les services de santé soient adaptés aux différentes réalités territoriales et aux besoins des communautés. Le MSSS doit notamment exercer les fonctions nationales de santé publique, assurer la coordination interrégionale des services, s'assurer que les mécanismes de coordination des services entre les établissements de santé et de services sociaux (ci-après appelés établissements) sont fonctionnels; répartir équitablement les ressources financières, humaines et matérielles entre les régions et voir au contrôle de leur utilisation.

Le MSSS exerce sa mission en partageant ses responsabilités avec les établissements, répartis dans 18 régions sociosanitaires. Cette structure se fonde sur l'idée qu'une certaine proximité d'une organisation avec son milieu assure une meilleure correspondance entre les services et les besoins et une adaptation à la réalité des milieux. Les établissements ont la responsabilité d'offrir des services de santé et des services sociaux de qualité qui sont accessibles, continus, sécuritaires et respectueux des droits des personnes. Ainsi, leurs actions et leurs partenaires se situent à l'échelle locale (ex. : communautés, municipalités, milieu scolaire) et régionale.

Pour parvenir à déployer cette gamme de services avec efficience, les CISSS/CIUSSS partagent avec des partenaires territoriaux une responsabilité collective à l'égard d'une offre de services intégrés correspondant aux besoins de la population du territoire et visant à favoriser le maintien ou l'amélioration de la santé et du bien-être de cette population. Les communautés sont des milieux de vie déterminants au regard de la santé et de la qualité de vie de la population. Il importe donc qu'elles offrent des environnements sains et sécuritaires et qu'elles rendent les choix favorables à la santé plus accessibles. En même temps, il est important que les citoyens aient la possibilité d'agir sur les divers facteurs qui influencent leur santé et d'exercer leur pleine participation sociale.

Pour assumer cette responsabilité dite « populationnelle », les CISSS/CIUSSS et leurs partenaires doivent rendre accessible un ensemble d'interventions et de services le plus complet possible, à proximité du milieu de vie des personnes. Ils doivent également assurer la prise en charge et l'accompagnement de ces personnes par le système de santé et de services sociaux. Les partenaires avec lesquels les CISSS/CIUSSS partagent cette responsabilité populationnelle comprennent notamment les cliniques médicales, les entreprises d'économie sociale et des acteurs d'autres secteurs d'activité tels que les milieux scolaire, municipal, emploi, etc. Le partage de la responsabilité populationnelle entre tous les acteurs appelle à un effort d'intégration locale, territoriale et régionale.

Le MSSS désire s'assurer que la population de chaque région ait un niveau d'accès équitable aux services de première ligne et spécialisés, tout en étant adaptés aux différentes réalités des nombreux territoires qui composent le Québec. La création et le maintien d'environnements favorables au développement de communautés saines et sécuritaires, tout comme l'amélioration des conditions et de la qualité de vie des personnes, sont également une visée importante pour le MSSS et le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS), dans la perspective d'améliorer la santé de la population et de réduire les inégalités sociales de santé.

Les réponses particulières aux priorités des Îles-de-la-Madeleine

Priorité 2

Voici des exemples de mesures et d'approches réalisées par le MSSS, en partenariat avec les établissements de santé et de services sociaux et les partenaires sociosanitaires locaux, afin de soutenir la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment par diverses initiatives touchant les déterminants de la santé et en favorisant l'adaptation des services de proximité aux besoins des communautés locales.

- Réalisation des objectifs du plan stratégique 2015-2020, notamment les suivants :
 - Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie afin de prévenir les maladies chroniques et les cancers (Objectif 1);
 - Améliorer l'accès aux soins et aux services professionnels de première ligne (Objectif 4);
 - Réduire le temps d'attente à l'urgence (Objectif 5);
 - Assurer des soins et des services spécialisés dans des délais médicalement acceptables (Objectif 6);
 - Améliorer la survie des patients atteints de cancer (Objectif 7);
 - Renforcer la prévention et le contrôle des infections reliées au séjour en milieu hospitalier (Objectif 8);
 - Améliorer les services de soutien à domicile de longue durée (Objectif 10);
 - Consolider l'adaptation des soins et des services aux conditions des personnes âgées (Objectif 11);
 - Assurer des soins palliatifs et de fin de vie respectant les choix des personnes (Objectif 12);
 - Faciliter le développement optimal et la participation sociale des enfants et des jeunes adultes ayant une déficience ou un trouble du spectre de l'autisme (TSA) (Objectif 13);
 - Améliorer la réponse aux besoins des personnes présentant des troubles mentaux graves (Objectif 14);
 - Intensifier l'offre de service en dépendance et en itinérance dans le réseau (Objectif 15);
 - Améliorer le soutien aux familles en situation de négligence (Objectif 16);
 - Favoriser la disponibilité et l'utilisation optimale de la main-d'œuvre du réseau (Objectif 18).
- Mise en œuvre du Programme national de santé publique (PNSP) 2015-2025. Plus particulièrement en :
 - Collaborant à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques publiques favorables au développement global des enfants et des jeunes liées notamment aux conditions de vie des familles, à l'accès aux services de garde éducatifs à l'enfance et à la réussite éducative (Service 1.12);
 - Collaborant à la planification et à la mise en œuvre d'une approche intégrée favorisant la santé et le maintien de l'autonomie des aînés vivant à domicile et en hébergement, notamment liée à la création d'environnements physiques sains et sécuritaires ainsi qu'aux problématiques psychosociales, incluant la maltraitance, l'isolement et à la santé dentaire (Service 2.5);
 - Soutenant les initiatives favorisant le développement et le renforcement des capacités des communautés d'agir sur leurs conditions de vie et leur environnement (Service 2.10);
 - Collaborant à la planification et à la mise en œuvre d'initiatives visant l'aménagement et le développement d'infrastructures favorables à un mode de vie physiquement actif et à la sécurité dans les milieux de vie, particulièrement dans les communautés mal desservies ou défavorisées et l'accès physique et économique à des aliments de qualité dans les milieux de vie, particulièrement dans les communautés mal desservies ou défavorisées (Service 2.12);
 - Collaborant à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques publiques favorables à la santé, notamment associées aux saines habitudes de vie et aux comportements sains et sécuritaires, à la qualité et à la sécurité de l'environnement physique et aux conditions de vie et au vieillissement de la population en santé (Service 2.14).
- Mise en œuvre de la politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS) et Plan d'action intersectoriel de prévention en santé (PAI), spécialement les mesures suivantes :
 - Favoriser les actions du milieu visant à maintenir et à améliorer la qualité de vie dans les quartiers et les communautés (Mesure 2.2);
 - Favoriser l'accès de l'ensemble de la population à des activités et à des installations extérieures et intérieures contribuant à l'adoption et au maintien d'un mode de vie physiquement actif, en toute saison (Mesure 2.3);
 - Soutenir les initiatives associées à la santé et au bien-être des aînés dans le cadre de la démarche « Municipalité amie des aînés » (Mesure 2.4);

- Outiller le milieu municipal afin qu’une analyse des effets potentiels sur la santé soit intégrée de façon plus systématique dans les démarches de planification territoriale (Mesure 2.6);
- Soutenir les intervenants des secteurs du transport et de l’aménagement du territoire dans la mise en place d’initiatives favorisant la mobilité durable (Mesure 2.8);
- Favoriser l’accès physique et économique à une saine alimentation, particulièrement dans les communautés défavorisées ou isolées géographiquement (Mesure 3.1);
- Accroître l’offre de logements sociaux et communautaires (Mesure 3.5);
- Améliorer les conditions de vie des populations autochtones (Mesure 3.6).
- Poursuite de l’allocation des ressources destinée aux établissements et aux organismes communautaires du réseau de la santé et des services sociaux dans une perspective d’équité interrégionale;
- Poursuite de la réalisation des PREM visant à assurer une plus grande équité d’accès aux services médicaux;
- Poursuite de l’offre d’un service de mammographie mobile pour desservir les régions qui n’ont pas de laboratoire d’imagerie médicale offrant ce service à proximité;
- Poursuite des services d’hôtellerie pour les personnes touchées par le cancer et leurs proches;
- Déploiement de 2 000 infirmières praticiennes spécialisées (IPS) dans tout le RSSS d’ici 2024-2025;
- Déploiement de services de proximité et soutien à la qualité et à l’accès aux services de santé mentale;
- Renforcement de la capacité des personnes à prendre en charge leur santé et leur bien-être ou celui de leurs proches, les soutenir en situation de crise et de les orienter, au besoin, vers les ressources les plus appropriées par Info-Santé et Info-Social 811;
- Poursuite de la mise en œuvre du programme d’exonération financière pour les services d’aide domestique qui vise à structurer l’offre de service en aide domestique, à soutenir financièrement la demande des personnes âgées en perte d’autonomie et à lutter contre le travail au noir;
- Soutien financier aux organismes communautaires en santé et en services sociaux au Québec par le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC);
- Poursuite de la participation au Plan d’action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022.

Spécifiquement dans la Stratégie OVT, le MSSS s’engage à :

- Soutenir la direction régionale de santé publique dans ses actions intersectorielles visant à créer et à maintenir des environnements favorables au développement de communautés saines et sécuritaires;
- Accroître l’accès aux modalités de soins par télésanté;
- Déployer les trajectoires de soins pour les personnes à risque ou ayant subi un accident vasculaire cérébral (AVC) dans toutes les régions du Québec;
- Implanter les trajectoires de soins concernant le traitement des infarctus aigus du myocarde dans toutes les régions du Québec;
- Déployer les services de sage-femme dans toutes les régions du Québec, particulièrement dans les territoires où les services ne sont actuellement pas disponibles, soit en Abitibi-Témiscamingue, sur la Côte-Nord, en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et à Laval;
- Assurer la sécurité et le bien-être des personnes âgées habitant dans une résidence privée pour aînés (RPA);
- Développer de nouvelles places et des mesures alternatives pour favoriser l’utilisation optimale des lits de courte durée en centres hospitaliers dans toutes les régions du Québec.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

L'offre de service

Le ministère de la Sécurité publique (MSP) exerce un rôle déterminant dans la mise en place de règles et de structures favorisant l'amélioration de la sécurité au sein des différentes régions du Québec. À cette fin, il collabore avec plusieurs partenaires, dont les municipalités, leurs organisations policières et leurs services de sécurité incendie, ainsi qu'avec de nombreux organismes communautaires pour voir à la sécurité des individus, de leurs biens et de leur milieu de vie.

En matière de **services correctionnels**, le Ministère, avec l'appui d'un important réseau de partenaires gouvernementaux et d'organismes communautaires, contribue à la protection de la société en offrant des programmes et des services qui viennent soutenir, d'une part, l'administration de la justice et, d'autre part, les personnes contrevenantes dans leur démarche de réinsertion sociale en les aidant à devenir des citoyens respectueux des lois. Dans la région, ce rôle est joué par l'Établissement de détention de Havre-Aubert et de la Direction des services professionnels correctionnels de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine.

En matière d'**affaires policières**, le Ministère est responsable notamment de l'application de la Loi sur la police et de la production ainsi que de la mise à jour du *Guide sur les pratiques policières*. Avec un poste sur le territoire, la Sûreté du Québec fournit des services complémentaires à ceux des corps municipaux et parfois assure le service dans les endroits non desservis par ces derniers. Le Ministère investit par ailleurs dans plusieurs programmes visant à lutter contre le crime, lesquels sont offerts à toutes les municipalités.

En matière de **sécurité civile et de sécurité incendie**, le Ministère encadre, par la Loi sur la sécurité civile et les règlements qui en découlent, les actions et les responsabilités des municipalités. Il se fait également partenaire des municipalités dans le financement de projets de prévention en vue de réduire les dommages en situation de sinistres et d'accroître la résilience de la population par rapport à certains événements. Il soutient les municipalités de la région dans leur préparation et leur rétablissement lorsque des événements causent des dommages importants aux biens et aux infrastructures sur leur territoire. La nouvelle Direction régionale de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine soutient les municipalités de la région dans leur préparation, leurs interventions et leur rétablissement lorsque des événements causent des dommages importants aux biens et aux infrastructures sur leur territoire. De plus, l'établissement du Centre d'expertise en gestion des risques d'incidents maritimes aux Îles-de-la-Madeleine permettra d'améliorer la gestion des risques liés aux conséquences des incidents sur le territoire maritime du Québec, y compris les répercussions sur l'environnement, les milieux aquatiques, la faune, les communautés côtières, l'industrie de la pêche et les usages liés au territoire maritime du Québec.

Les réponses particulières aux priorités des Îles-de-la-Madeleine

Priorité 3

Afin de consolider et diversifier l'économie des Îles, le MSP prévoit :

- Renseigner les employés du Ministère responsables des acquisitions sur les bénéfices de l'achat régional ainsi que sur les mécanismes et les règles qui les régissent.

Priorité 4

Dans l'objectif de pratiquer une gestion durable du territoire et de ses richesses dans le respect de la culture locale et des principes de développement durable, le MSP entend :

- Mettre en place le Centre d'expertise en gestion des risques d'incidents maritimes aux Îles-de-la-Madeleine;
- Apporter un soutien technique et financier aux municipalités du territoire madelinot pour la concrétisation de travaux d'atténuation des risques de sinistres ou de prévention afin d'y contrer les effets de l'érosion côtière.

Priorité 5

Afin de contribuer à créer un milieu de vie enrichissant et accueillant, le MSP entend :

- Soutenir les milieux municipaux de moins de 100 000 habitants dans leurs démarches relatives à la sécurité et au mieux-être de leurs citoyens à l'aide du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité¹.

¹ Les projets ont déjà été définis dans le cadre du programme.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

L'offre de service

Le MAPAQ offre de l'accompagnement et de l'aide financière pour soutenir l'essor du secteur bioalimentaire, favoriser l'innovation et renforcer les synergies entre les différents acteurs. Ce soutien prend diverses formes et permet de répondre à des besoins sur le plan de la formation agricole, de la promotion et de la mise en marché, du développement de la main-d'œuvre, de la recherche et du développement, de la gestion des risques, de l'accessibilité aux services vétérinaires, du développement durable des entreprises et des services-conseils.

En raison de sa présence sur le territoire et par ses interventions, le MAPAQ s'efforce de tenir compte des réalités propres à chacun, de soutenir la mise en œuvre d'actions qui s'inscrivent dans les priorités régionales et de leur donner les moyens de se concrétiser.

En effet, dans l'ensemble des régions du Québec, les directions régionales du Ministère sont ancrées dans la réalité de leur milieu et elles peuvent intervenir pour accroître le potentiel varié du secteur bioalimentaire avec l'aide de soutiens financiers et par l'accompagnement. Des conseillers spécialisés offrent leur expertise pour répondre aux besoins spécifiques du secteur bioalimentaire, notamment en ce qui concerne la relève, les pratiques agroenvironnementales, les pêches ainsi que l'aquaculture commerciales, la transformation alimentaire, le développement des entreprises et des produits, la commercialisation et la santé animale.

Les réponses aux priorités régionales de développement du secteur bioalimentaire ont été élaborées par les directions régionales du Ministère, qui sont les plus à même d'adapter l'intervention ministérielle aux particularités et aux besoins des intervenants.

Cette approche territoriale de l'intervention ministérielle s'inscrit en cohérence avec la Politique bioalimentaire 2018-2025 *Alimenter notre monde* lancée le 6 avril 2018. Celle-ci vise notamment à développer l'attractivité des territoires, à renforcer la synergie entre les territoires et le secteur bioalimentaire ainsi qu'à miser sur les potentiels des territoires par une intervention adaptée à leurs spécificités.

Les réponses particulières aux priorités des Îles-de-la-Madeleine

Priorité 3

Afin de consolider et de diversifier l'économie des Îles-de-la-Madeleine par la mise en place de mesures visant à soutenir l'établissement de la relève, le MAPAQ s'engage à :

- Poursuivre ses efforts en ce sens et à collaborer avec les acteurs du milieu pour trouver des mesures de soutien facilitant la relève agricole et agroalimentaire;
- Accompagner les jeunes pêcheurs souhaitant s'établir dans le secteur. Pour ce faire, il met à leur disposition des mesures d'aides financières à la relève dans le secteur de la capture.

De plus, le MAPAQ entend consolider et diversifier l'économie des Îles-de-la-Madeleine, par la collaboration avec les différents intervenants du milieu, en :

- Maintenant son offre d'accompagnement et de soutien financier pour la concertation des différents partenaires du développement du secteur bioalimentaire sur le territoire de l'archipel et pour la mise en œuvre d'actions stratégiques pour le développement de ce secteur.

Par ailleurs, afin de consolider et de diversifier l'économie des Îles-de-la-Madeleine en créant un environnement propice au développement des entreprises et en mettant à profit les atouts découlant de la situation géographique particulière de l'archipel, le MAPAQ entend :

- Poursuivre l'accompagnement du secteur de l'industrie du phoque dans la concrétisation des actions du Plan d'action sectoriel pour le développement de l'industrie du phoque au Québec 2016-2019 afin de mettre sur pied un environnement propice au développement du secteur.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA SCIENCE ET DE L'INNOVATION

L'offre de service

Le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) a pour mission de soutenir la croissance des entreprises, l'entrepreneuriat, la science, l'innovation ainsi que l'exportation et l'investissement. Il coordonne l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie numérique du Québec. Il conseille également le gouvernement en vue de favoriser le développement économique de toutes les régions du Québec, et ce, dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique et de développement durable.

Pour réaliser sa mission, le Ministère assume principalement les responsabilités suivantes :

- Administration des sommes qui lui sont confiées afin d'assurer l'exécution de projets de développement économique;
- Appui au développement de l'entrepreneuriat collectif (coopératives et économie sociale) ainsi qu'aux entrepreneurs (création, développement et transfert d'entreprises);
- Conception et mise en œuvre, en collaboration avec les ministères et organismes concernés, de stratégies de développement et de programmes d'aide;
- Coordination des interventions gouvernementales relatives au développement du numérique;
- Coordination gouvernementale des mesures d'allègement réglementaire;
- Délivrance d'attestations et de certificats relatifs aux crédits d'impôt et aux congés fiscaux sous sa responsabilité, et administration de lois;
- Élaboration d'offres intégrées et coordination des interventions gouvernementales pour appuyer la réalisation de projets d'investissement majeurs;
- Harmonisation des actions gouvernementales en matière de développement économique, de recherche, de science, de technologie et d'innovation;
- Offre de service aux entreprises sous forme d'accompagnement-conseil et de soutien au développement de leurs activités commerciales;
- Orientation et coordination de la prospection d'investissements, de l'expansion des marchés et de la concrétisation des activités qui en découlent;
- Promotion à l'étranger des produits et services québécois;
- Promotion des intérêts du Québec lors de la négociation de tout accord national ou international qui concerne le commerce.

Les actions du Ministère en matière d'occupation et de vitalité des territoires s'inscrivent dans la vision économique du gouvernement, laquelle repose sur trois piliers : l'entrepreneuriat, le manufacturier innovant et les exportations. Ces actions permettent d'appuyer, avec la collaboration des directions régionales du Ministère, la mise en œuvre des priorités qui ont été définies par les territoires.

Les réponses particulières aux priorités des Îles-de-la-Madeleine

Priorité 1

Renverser la tendance démographique

- En plus des actions en occupation et en vitalité des territoires qu'il déploie déjà dans la région, le MESI, par l'entremise de sa direction régionale, veillera, au cours des deux prochaines années, à clarifier, à bonifier – le cas échéant – et à faciliter la mise en œuvre de cette priorité. Il y parviendra avec la collaboration de la CAR ainsi qu'avec celle de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine et de nombreux partenaires locaux.

Priorité 2

Assurer des liens de transport et de communications efficaces entre l'archipel et le continent

- Le MESI soutient l'allocation d'un financement gouvernemental additionnel s'ajoutant à celui du programme Québec branché pour la mise à niveau du réseau de câbles sous-marins de fibre optique reliant les Îles-de-la-Madeleine et la Gaspésie.

Priorité 3

Consolider et diversifier notre économie

- En plus des actions en occupation et en vitalité des territoires qu'il déploie déjà dans la région, le MESI, par l'entremise de sa direction régionale, veillera, au cours des deux prochaines années, à clarifier, à bonifier – le cas échéant – et à faciliter la mise en œuvre de cette priorité. Il y parviendra avec la collaboration de la CAR ainsi qu'avec celle de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine et de nombreux partenaires locaux.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'offre de service

Les écoles, les commissions scolaires, les collèges et les universités jouissent d'une grande autonomie de gestion pour tenir compte des caractéristiques et des besoins des communautés présentes sur leur territoire. Ils sont ancrés dans la communauté et sont pleinement engagés dans l'accroissement du niveau de scolarité et le développement socio-économique de leur région respective.

Par ailleurs, le MEES participe aux grandes orientations du Québec en matière d'activité physique, de loisir, de plein air et de sport. Pour ce faire, il s'assure de coordonner les efforts déployés par les partenaires nationaux et régionaux responsables du développement de ces domaines et les accompagne à cette fin, permettant ainsi de répondre aux besoins reconnus.

Ainsi, les actions mises en œuvre par le MEES pour répondre aux priorités régionales, énoncées ci-dessous, tiennent compte de ces réalités.

Les réponses particulières aux priorités des Îles-de-la-Madeleine

Priorité 5

Créer un milieu de vie enrichissant et accueillant

- Les ressources sont disponibles et nombreuses pour les organismes qui souhaitent offrir un milieu de vie de qualité, stimulant et enrichissant.

Les commissions scolaires ont accès à des ressources ciblées, à même de répondre aux besoins. Le MEES les accompagne, les soutient et les finance afin d'assurer des services adaptés aux différentes réalités : élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, élèves qui doivent s'absenter de l'école ou sont scolarisés à la maison, élèves qui fréquentent une petite école, etc., le tout associé directement aux objectifs de la Politique de la réussite éducative, de la Stratégie 0-8 ans (Tout pour nos enfants) ou en application de mesures de règles budgétaires dédiées.

Le réseau de l'éducation et celui de la santé et des services sociaux collaborent aussi afin d'assurer la continuité et la complémentarité des services aux jeunes et à leur famille. Cette collaboration est officialisée par l'Entente de complémentarité des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation.

De plus, le projet École en réseau, ainsi que le déploiement de la formation à distance, permettent d'offrir des services éducatifs diversifiés et de qualité, en plus d'enrichir l'environnement éducatif, de favoriser la collaboration et de soutenir l'innovation pédagogique dans les petites écoles.

Finalement, les activités des instances régionales de concertation relatives à la persévérance et à la réussite scolaires seront soutenues financièrement, ce qui profitera à la Commission jeunesse Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine pour la démarche Complice Persévérance scolaire Gaspésie-Les Îles.

Les organismes municipaux, scolaires et de loisirs madelinots peuvent obtenir un soutien financier du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, notamment avec le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives ou le Programme de remplacement des systèmes de réfrigération. À titre d'exemple, pour la région, le MEES a financé l'aménagement d'un parc intergénérationnel au centre multifonctionnel du village L'Île-du-Havre-Aubert.

D'autres initiatives locales et régionales sont également financées, notamment par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

L'offre de service

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles mène plusieurs grands dossiers qui contribuent à l'atteinte de priorités transversales en occupation et vitalité des territoires tels que :

- Le développement durable : le Plan d'action de développement durable 2016-2021 présente autant d'initiatives du MERN qui vont de pair avec les priorités ciblées par les régions;
- L'acceptabilité sociale : Reconnue comme l'un des facteurs déterminants de réussite des projets qui se développent sur le territoire, le MERN s'est doté d'orientations en matière d'acceptabilité sociale;
- Les orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) : Celles-ci permettent de circonscrire les enjeux auxquels les municipalités locales, les municipalités régionales de comté et les communautés métropolitaines doivent répondre. Dans le cadre du chantier de renouvellement des OGAT, le MERN veille à l'élaboration et au respect de la conformité des orientations relatives aux secteurs du Territoire, de l'Énergie et des Mines;
- La participation des communautés autochtones : le MERN entend améliorer ses pratiques en matière de consultation, notamment en adoptant et en rendant publique une politique ministérielle de consultation des communautés autochtones;
- L'approche révisée d'affectation : Le MERN entend répondre à ses engagements de rendre plus transparents et plus participatifs les mécanismes de planification et de conciliation des usages dans les plans d'affectation du territoire publique;
- Les plans régionaux de développement des terres publiques (PRDTP) : Cet outil de mise en valeur des terres du domaine de l'État a pour objectif un développement harmonieux et durable du territoire public au bénéfice de la population. Le MERN entend amorcer en 2018 les travaux en vue de la mise à jour des PRDTP;
- La Politique énergétique du Québec 2030 : Lancée en 2016, elle comporte quatre grandes orientations dont les objectifs contribuent à l'atteinte de plusieurs priorités horizontales mentionnées par les régions;
- La Vision stratégique du développement minier au Québec : Rendue publique en 2016, elle propose des pistes d'action pour permettre à l'activité minière de prendre un nouvel essor et consolider la place du Québec parmi les chefs de file du développement minier;
- Plusieurs outils et initiatives du secteur des Mines : Tous disponibles pour les acteurs locaux afin de favoriser la compréhension, l'intégration et la valorisation des activités minières au Québec. Ils comptent notamment : le système d'information géominère du Québec (SIGÉOM), le système de gestion des titres miniers (GESTIM), le congrès annuel Québec Mines et le Programme d'appui à la recherche et à l'innovation du domaine minier.

Les réponses particulières aux priorités des Îles-de-la-Madeleine

Priorité 4

Pour pratiquer une gestion durable du territoire et de ses richesses dans le respect de la culture locale et des principes de développement durable, le MERN :

- Accompagne Hydro-Québec dans son processus d'appel d'offres pour l'approvisionnement en électricité produite à partir d'un parc éolien et participe à la réflexion sur des projets potentiels visant la conversion vers des sources d'énergie renouvelables;
- Soutient la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine dans la mise en œuvre de son entente de délégation de gestion foncière et forestière du territoire publique intramunicipal;

- Rend disponibles des chargés de projet qui informeront et accompagneront les promoteurs et les acteurs locaux pour l'élaboration et la mise en œuvre de projets de mise en valeur du territoire de même que des ressources énergétiques et minérales. Ils encourageront la mise en place de comités de suivi auprès des promoteurs et, à la demande de ces derniers, mettront en place de tables interministérielles régionales sur le développement et la mise en œuvre de ces projets de mise en valeur.

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION

Les réponses particulières aux priorités des Îles-de-la-Madeleine

Priorité 1

Renverser la tendance démographique

- Accroître la présence du Ministère dans la région des Îles-de-la-Madeleine à la suite du déploiement régional et de la mise en place de la stratégie d'intervention territoriale par l'entremise des bureaux de Services Québec. Cette présence, axée sur le service à la clientèle, permettra au MIDI:
 - D'assurer aux personnes immigrantes et celles issues de la diversité un service pour faciliter l'intégration en emploi;
 - D'accompagner les entreprises pour les démarches d'immigration à travers les différents programmes disponibles et de leurs exigences administratives;
 - D'offrir des services de proximité pour les partenaires régionaux;
 - De jouer un rôle accru pour faciliter la mise en place de collectivités accueillantes et assurer la participation des personnes immigrantes et celles issues de la diversité à la société québécoise.
- Mettre en place un plan d'action spécifique pour la région des Îles-de-la-Madeleine en matière d'immigration, de participation et d'inclusion de personnes immigrantes et celles issues de la diversité;
- Soutenir un projet novateur issu de la mobilisation et de la concertation locale (HUBS) pour encourager la concertation des acteurs socioéconomiques du milieu afin qu'ils conjuguent leurs efforts pour l'attraction et la rétention des personnes immigrantes et celles issues de la diversité dans la région. Pour l'année 2018-2019, le projet sera développé à Cap-aux-Meules;
- Soutenir un réseau d'organismes situés à Montréal (coordonné par l'organisme PROMIS) afin de promouvoir l'établissement en région et faire connaître les besoins de main-d'œuvre de la région des Îles-de-la-Madeleine auprès des personnes immigrantes et celles issues de la diversité établies à Montréal;
- Mettre en place une nouvelle approche partenariale avec une MRC de la région des Îles-de-la-Madeleine et les acteurs des milieux de vie pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et mettre en valeur l'apport de l'immigration pour le développement économique de la région;
- Soutenir les organismes qui œuvrent auprès des personnes immigrantes et celles issues de la diversité afin de favoriser une meilleure concertation des acteurs du milieu;
- Mettre en place un système d'immigration compétitif qui permet d'assurer une adéquation optimale entre les besoins de la région des Îles-de-la-Madeleine et les profils des personnes immigrantes et celles issues de la diversité.

Priorité 3

Consolider et diversifier notre économie

- Les éléments de réponse de la priorité 1 s'appliquent également à la priorité 3.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

L'offre de service

Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a pour mission de soutenir l'administration municipale ainsi que l'aménagement, le développement et l'occupation durables du territoire au bénéfice des citoyens.

Le MAMOT offre notamment aux intervenants municipaux des outils financiers pour soutenir le développement local et régional. Mentionnons le Fonds d'appui au rayonnement des régions qui, en complément du Fonds de développement des territoires, peut financer tout projet que les élus d'une région choisissent d'appuyer en lien avec une des priorités de la région. D'autres programmes permettent pour leur part de financer des projets d'infrastructures municipales visant notamment le traitement de l'eau potable et des eaux usées ou la réalisation d'infrastructures communautaires. Du financement est aussi disponible pour soutenir la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux impacts des changements climatiques, et pour soutenir la mise en commun des services municipaux afin de les rendre plus efficaces.

Par ailleurs, le MAMOT assure l'animation et la mobilisation des ministères et organismes œuvrant en région, ce qui lui permet d'arrimer les actions de ceux-ci aux priorités régionales. Il poursuit aussi le travail de renforcement de l'accompagnement des MRC dans leurs démarches de planification.

Les réponses particulières aux priorités des Îles-de-la-Madeleine

Priorité 4

En ce qui concerne la pratique d'une gestion durable du territoire et de ses richesses dans le respect de la culture locale et des principes de développement durable. Le MAMOT présente plusieurs propositions.

D'abord, selon une approche partenariale où la concertation entre les ministères et les organismes gouvernementaux est nécessaire, le MAMOT entend :

- Favoriser l'accompagnement en aménagement du territoire en amont par la mise à contribution de la CAR-Îles-de-la-Madeleine.

Ensuite, le MAMOT propose d'agir sur des enjeux ciblés par la région des Îles-de-la-Madeleine, tels que la protection et la mise en valeur des milieux naturels et des particularités régionales ainsi que sur l'intégration des OGAT dans la planification régionale (schéma d'aménagement et de développement) et locale (plan d'urbanisme). Le MAMOT compte plus précisément :

- Élaborer des OGAT qui contribuent à la protection et la mise en valeur des milieux naturels et des particularités régionales;
- Consulter les acteurs régionaux concernés dans le cadre de l'élaboration des OGAT afin de prendre en compte les particularités territoriales et régionales.

Le MAMOT souhaite aussi soutenir les municipalités dans l'amélioration de la planification municipale en aménagement du territoire en faveur d'un développement durable des milieux de vie dans le cadre du PACC 2013-2020 et :

- Mettre à la disposition du milieu municipal un programme d'aide financière afin d'accroître la résilience des municipalités face aux impacts des changements climatiques;
- Collaborer à l'élaboration d'OGAT qui favorisent la résilience et l'adaptation des milieux municipaux face aux changements climatiques et qui visent la protection de la biodiversité.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

L'offre de service

La mission du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) est d'assurer, sur tout le territoire, la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires qui contribuent au développement du Québec.

En avril 2018, le gouvernement du Québec a dévoilé la Politique de mobilité durable 2030 assortie du Plan d'action 2018-2023. La Politique aborde les transports collectif et actif, routier, maritime, aérien et ferroviaire ainsi que les interventions sur le réseau routier dans une perspective intégrée. La planification des transports en lien avec celle du territoire, le transport collectif régional et interurbain, le transport adapté, l'accessibilité aux régions isolées ou éloignées, la mise à niveau des infrastructures régionales, le déploiement des systèmes de transport intelligents, de nouveaux services de mobilité ainsi que d'équipements soutenant l'électrification des transports et l'utilisation d'énergies propres sont autant de domaines où le gouvernement entend intervenir pour stimuler la vitalité des régions, notamment par l'entremise de programmes de soutien financier destinés aux intervenants municipaux.

En mars 2018, le MTMDET s'est doté d'un cadre de gestion des relations avec les municipalités. Ce cadre permettra de renforcer les échanges avec le milieu municipal, d'assurer la cohérence des actions en matière de transport et d'aménagement du territoire et d'offrir un soutien accru aux intervenants municipaux.

Les réponses particulières aux priorités des Îles-de-la-Madeleine

Les intervenants de la région des Îles-de-la-Madeleine ont ciblé deux priorités en matière de mobilité :

Priorité 2

Assurer des liens de transport et de communication efficaces entre l'archipel et le continent

Priorité 4

Pratiquer une gestion durable du territoire et de ses richesses dans le respect de la culture locale et du développement durable

Relativement à ces priorités, le MTMDET a décidé d'entreprendre les actions suivantes :

- Action 1 – Étudier le réaménagement du modèle de desserte aérienne
 - Le Programme de réduction des tarifs aériens vise à faciliter les déplacements des résidents des régions éloignées et isolées en réduisant le coût réel de leurs déplacements par avion. Ce programme sera élargi aux résidents des Îles-de-la-Madeleine. De plus, à la suite du Sommet sur le transport aérien régional au Québec, qui s'est tenu en février 2018, le programme a été révisé et des sommes supplémentaires ont été annoncées. Toujours en marge du Sommet, un programme d'aide pour les dessertes aériennes régionales sera mis en place.
- Action 2 – Appuyer la modernisation de la flotte de la CTMA
 - Le MTMDET offre de l'aide financière susceptible d'appuyer la modernisation du transport maritime dans le cadre du Programme de soutien aux investissements dans les infrastructures de transport maritime (PSIITM) ainsi que du Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration de l'efficacité

du transport maritime, aérien et ferroviaire (PETMAF). Ce dernier a notamment soutenu le projet de Navigation Madeleine inc. concernant le branchement électrique à quai du navire CTMA Vacancier par l'octroi d'un montant de 601 250 \$, pour des travaux qui se dérouleront de 2018 à 2019.

- Action 3 – Accompagner l'identification des secteurs prioritaires et la protection des infrastructures contre les impacts de l'érosion
 - Le MTMDET entend renforcer la résilience des infrastructures de transport aux changements climatiques. À ce titre, 13 projets de recherche en adaptation aux changements climatiques seront en cours ou terminés en 2018-2019 pour les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Le MTMDET réalise de nombreux projets de recherche afin de développer les connaissances sur les CC et de trouver des solutions d'adaptation;
 - Le MTMDET poursuivra ses activités de suivi des secteurs sensibles aux Îles-de-la-Madeleine, notamment celui de Pointe-aux-Loups (route 199), où il planifie un projet de réfection.

Autres actions ministérielles contribuant à l'OVT

- Le MTMDET investira plus de 9 M\$ dans le réseau routier des Îles-de-la-Madeleine au cours des années 2018-2020. Parmi les travaux visés par cette programmation, on peut citer :
 - l'asphaltage de la route 199 du chemin du Quai jusqu'à 460 mètres avant le chemin du Vieux-Pont sur 1,8 km, aux Îles-de-la-Madeleine;
 - l'asphaltage de la route 199 dans le secteur à l'ouest de Mines Seleine sur 4,2 km, à Grosse-Île;
 - la réfection d'un ponceau et de la chaussée sur la route 199, à l'ouest du chemin Red Head, sur 0,5 km, à Grosse-Île;
 - la réfection de la chaussée sur le chemin du Bassin, entre le chemin de la Rivière et le chemin de L'Étang, sur 0,2 km, aux Îles-de-la-Madeleine.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

- Secrétariat à la jeunesse
- Secrétariat aux affaires autochtones
- Secrétariat aux affaires maritimes

L'offre de service

Le ministère du Conseil exécutif exerce des fonctions particulières et stratégiques pour ce qui est de la gouvernance de l'administration publique. Il a pour principale responsabilité de soutenir la prise de décision de la part des instances gouvernementales. Il assure, à ce titre, les tâches d'analyse, de conseil et de coordination auprès du premier ministre et du Conseil exécutif.

Le Ministère est également responsable de certains mandats confiés par le gouvernement et coordonne la communication gouvernementale. Dans l'exercice de ses fonctions, et par le rôle même qu'il joue au sein de l'administration publique, le Ministère accorde une place importante à l'occupation et la vitalité des régions. Certaines autres responsabilités particulières, notamment en matière de jeunesse, d'affaires autochtones et d'affaires maritimes, vont précisément dans le sens des préoccupations régionales.

Pour répondre aux priorités régionales, le Ministère s'appuie notamment sur les engagements suivants :

Stratégie d'action jeunesse 2016-2021

Cette stratégie, sous la responsabilité du Secrétariat à la jeunesse, permet de répondre à l'ensemble des priorités ciblées par les régions en matière de jeunesse. Elle découle de consultations réalisées auprès des jeunes des diverses régions et met en exergue les questions concernant la santé, l'éducation, la citoyenneté, l'emploi et l'entrepreneuriat. Elle favorise la contribution des jeunes aux débats collectifs et valorise leur apport aux solutions à mettre en place pour l'avenir.

À ce titre, le programme Québec volontaire du Secrétariat à la jeunesse soutient les jeunes qui souhaitent s'engager dans un projet d'utilité collective afin de se familiariser avec les notions de solidarité, de collaboration et d'engagement citoyen au bénéfice d'une communauté ou d'une collectivité. Le programme vise à favoriser la mobilité des jeunes en région et à améliorer la connaissance des régions par les jeunes.

Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022

Avec ce plan d'action, sous la responsabilité du Secrétariat aux affaires autochtones, le gouvernement accorde une attention prioritaire aux problèmes sociaux et culturels autochtones et réunit, en un seul instrument, les initiatives gouvernementales pertinentes au bénéfice des Premières Nations et des Inuits. Le Plan d'action priorise les initiatives visant à améliorer les services, à promouvoir les cultures et les langues autochtones, à développer le pouvoir d'agir des individus et des collectivités ainsi qu'à favoriser la concertation et la recherche.

Stratégie maritime à l'horizon 2030

Cette stratégie, sous la responsabilité du Secrétariat aux affaires maritimes, présente une vision intégrée du développement maritime du Québec. Le Ministère coordonne les actions gouvernementales de ce secteur en

facilitant la concertation entre les partenaires concernés. Cette stratégie vise le développement d'infrastructures maritimes, de pôles logistiques, de zones industrialo-portuaires, de chantiers maritimes québécois et du transport maritime de courte distance, tout en favorisant l'économie circulaire ainsi que l'élaboration et l'adoption de technologies de transport propres et intelligentes.

Les réponses particulières aux priorités des Îles-de-la-Madeleine

En matière de jeunesse

Priorité 1

Renverser la tendance démographique, particulièrement en vue de soutenir le retour des jeunes, l'établissement et la rétention de nouveaux arrivants.

- Le ministère du Conseil exécutif soutient, par l'intermédiaire du programme Place aux jeunes du Secrétariat à la jeunesse, les jeunes diplômés ou qualifiés qui souhaitent trouver un emploi et s'établir dans une région autre que celle dans laquelle ils ou elles habitent. Ce soutien se fait notamment par la diffusion d'information sur les régions, par la recension et la mise en valeur des besoins en main-d'œuvre, par le soutien personnalisé à distance et par l'organisation de visites en région. Ce programme se déploie dans 56 MRC au Québec.

En matière d'affaires maritimes

Priorité 2

Assurer des liens de transport et de communication efficaces entre l'archipel et le continent

- Le ministère du Conseil exécutif, par l'intermédiaire du Secrétariat aux affaires maritimes, poursuit l'objectif d'assurer le désenclavement des populations isolées en appuyant les mesures d'amélioration de l'offre de services de la STQ.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

L'offre de service

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a pour mission d'assurer la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité pour améliorer la qualité des milieux de vie des citoyens.

Le MDDELCC offre notamment des services dans la délivrance des autorisations environnementales et des permis. À ce titre, il accompagne tout promoteur et analyse toute demande de projet soumis en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). Un service d'urgence environnementale est disponible en tout temps, partout au Québec, par l'entremise d'Urgence-Environnement. Le Ministère traite toute plainte à caractère environnemental. De plus, il effectue des analyses environnementales et rédige des avis d'expertise professionnelle et technique en matière d'environnement. Il accompagne des ministères et des organismes dans leur démarche de développement durable. Par ailleurs, il s'attarde à la production d'information et de documentation concernant l'environnement, les changements climatiques et le développement durable dans le contexte de sa mission.

Le MDDELCC met déjà en œuvre plusieurs actions, à différents niveaux, pour outiller les régions du Québec dans l'atteinte des priorités qu'elles se sont fixées, et ce, en matière de lutte contre les changements climatiques, de développement durable et de protection de l'environnement.

Les réponses particulières aux priorités des Îles-de-la-Madeleine

Priorité 1

Afin de renverser la tendance démographique, le MDDELCC entend :

- Soutenir la stimulation de la fibre entrepreneuriale (relève + création de nouvelles entreprises) en accompagnant les divers promoteurs dans leurs démarches d'obtention des autorisations requises en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Priorité 2

Dans le but d'assurer des liens de transport et de communication efficaces entre l'archipel et le continent, le MDDELCC souhaite :

- Soutenir la réfection et l'amélioration des infrastructures existantes en accompagnant les divers promoteurs dans leurs démarches d'obtention des autorisations requises en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Priorité 3

Pour consolider et diversifier notre économie, le MDDELCC vise à :

- Soutenir l'établissement de la relève et la stimulation de la fibre entrepreneuriale en accompagnant les divers promoteurs dans leurs démarches d'obtention des autorisations requises en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Priorité 4

Afin de mettre en valeur les richesses du territoire dans le respect de la culture locale et des principes de développement durable, le MDDELCC entend :

- Accompagner les divers promoteurs dans leurs démarches d'obtention des autorisations requises en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement pour les projets visant la protection des rives;
- Poursuivre sa participation à la Commission permanente sur l'érosion des berges aux Îles-de-la-Madeleine, laquelle regroupe divers intervenants du milieu (Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, Municipalité de Grosse-Île, Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine, Attention Fragîles, le MSP, le MTMDDET, l'UQAR, etc.);
- Évaluer les actions qu'il pourrait mettre en œuvre pour répondre aux priorités régionales en matière de lutte contre les changements climatiques lors de l'entrée en vigueur du Plan stratégique 2017-2021;
- Encourager les municipalités à créer les solutions de lutte contre les changements climatiques avec les parties prenantes concernées, que ce soit des citoyens, des organisations à but non lucratif ou des entreprises privées, et ce, dans le cadre du programme Climat municipalités 2;
- Poursuivre sa participation aux différents comités concernant l'érosion des berges et suivre activement les résultats du projet de l'UQAR « Résilience côtière ». De plus, le Ministère poursuivra son implication dans ces travaux.

Priorité 5

Pour créer un milieu de vie enrichissant et accueillant, le MDDELCC s'engage à :

- Par son action d'accompagnement des divers promoteurs dans leurs démarches d'obtention des autorisations requises en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, soutenir la réfection et l'amélioration des infrastructures existantes liées aux activités culturelles, de loisir et de sport.

MINISTÈRE DU TOURISME

L'offre de service

Le ministère du Tourisme (MTO) déploie cinq stratégies sectorielles qui visent notamment la création d'emplois et l'accroissement des retombées économiques du tourisme dans toutes les régions du Québec. Ainsi, le Ministère appuie des investissements dans des produits novateurs et originaux, liés aux stratégies de mise en valeur du tourisme nordique (lancée en 2011), du tourisme maritime et nordique (lancées en 2014) et du tourisme de nature et d'aventure et événementiel (lancées en 2017).

Le MTO dispose de plusieurs leviers financiers lui permettant de soutenir des entreprises dont les projets de développement touristique sont conformes aux stratégies sectorielles et mettent en valeur les atouts touristiques régionaux.

Par ailleurs, le MTO reconnaît les ATR comme des partenaires privilégiés dans le développement de l'industrie touristique, dans le respect des particularités régionales et des orientations gouvernementales. Cette reconnaissance s'est traduite par la signature d'ententes de partenariat régional en tourisme 2016-2020 et d'ententes de développement numérique des entreprises touristiques 2018-2020, dans lesquelles le MTO confie divers mandats aux ATR.

De plus, le MTO accompagne et appuie les entreprises touristiques de l'ensemble des régions par l'entremise de ses engagements en matière de main-d'œuvre et d'accueil touristiques ainsi que par ses publications en intelligence d'affaires.

Les réponses particulières aux priorités des Îles-de-la-Madeleine

Priorité 2

Afin d'assurer des liens de transport et de communication efficaces entre l'archipel et le continent, notamment en privilégiant la modernisation de la flotte de la CTMA (Coopérative de transport maritime et aérien) et l'accès à la fibre optique, le MTO souligne que :

- Les leviers financiers du ministère du Tourisme permettent de soutenir des entreprises dont les projets de développement touristique sont conformes aux stratégies sectorielles et mettent en valeur les atouts touristiques régionaux;
- À cet égard, le Ministère a adopté la Stratégie de mise en valeur du Saint-Laurent touristique. Le Ministère poursuivra sa mise en œuvre et maintiendra son soutien aux acteurs régionaux dans leurs démarches;
- Par ailleurs, le Ministère collabore avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, ainsi que le Secrétariat à la stratégie maritime, qui sont concernés par le dossier du renouvellement de la flotte de la CTMA;
- Les projets de développement numérique des entreprises touristiques peuvent être présentés dans le cadre de l'entente conclue à cet effet avec Tourisme Îles-de-la-Madeleine;
- Enfin, le Ministère participera aux travaux du groupe de travail sur le transport aérien régional.

Priorité 3

Pour créer un environnement propice au développement des entreprises et mettre à profit les atouts découlant de la situation géographique particulière de l'archipel, le MTO précise que :

- Cette priorité s'inscrit dans le cadre des engagements rendus publics par le Ministère pour répondre aux enjeux en matière de main-d'œuvre touristique;
- Les leviers financiers du ministère du Tourisme permettent aussi de soutenir des entreprises dont les projets de développement touristique sont conformes aux stratégies sectorielles et mettent en valeur les atouts touristiques régionaux;
- À cet égard, le Ministère a adopté cinq stratégies sectorielles au cours des dernières années. Le Ministère poursuivra leur mise en œuvre et maintiendra son soutien aux acteurs régionaux dans leurs démarches;
- Enfin, Tourisme Îles-de-la-Madeleine accueille la coordination du créneau d'excellence Récréotourisme, issu du projet ACCORD. Des projets de développement touristique priorisés par ce créneau, notamment les trois filières Mer et montagne (Nature), Culture et Saveurs, peuvent être présentés dans le cadre de l'Entente de partenariat régional en tourisme des Îles-de-la-Madeleine.

Priorité 5

Afin de favoriser l'accès à la culture de même que pour préserver et mettre en valeur le patrimoine, le MTO précise que :

- Les leviers financiers du ministère du Tourisme permettent de soutenir des entreprises dont les projets de développement touristique sont conformes aux stratégies sectorielles et mettent en valeur les atouts touristiques régionaux;
- À cet égard, le Ministère a adopté cinq stratégies sectorielles au cours des dernières années. Le Ministère poursuivra leur mise en œuvre et maintiendra son soutien aux acteurs régionaux dans leurs démarches;
- Plus spécialement, le programme Festivals et événements touristiques du Ministère contribue à la diffusion et à la mise en valeur des talents culturels. De plus, les projets de tourisme culturel, incluant la tenue de festivals et d'événements, peuvent être soumis dans le cadre de l'Entente de partenariat régional en tourisme des Îles-de-la-Madeleine.

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

L'offre de service

La mission du Ministère contribue à la prospérité, à la richesse collective et au développement du Québec :

- En favorisant l'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre;
- En favorisant l'atteinte de conditions de travail équitables et de relations du travail harmonieuses;
- En privilégiant l'inclusion économique et sociale des personnes les plus vulnérables;
- En soutenant l'action communautaire et bénévole.

De plus, le Ministère a pour mission d'offrir aux citoyens et citoyennes et aux entreprises, sur tout le territoire du Québec, un guichet multiservice afin de leur procurer un accès simplifié à des services publics.

Le Ministère fournit ses services à l'ensemble des personnes en emploi ou sans emploi, aux personnes et aux familles dont les ressources sont insuffisantes pour subvenir à leurs besoins, aux entreprises, aux nouveaux parents et aux organismes communautaires.

Les réponses particulières aux priorités des Îles-de-la-Madeleine

La communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine compose avec des défis importants, dont plusieurs touchent directement la mission du Ministère, notamment ceux liés à la main-d'œuvre et à l'emploi et ceux liés à l'inclusion économique et sociale des personnes les plus vulnérables.

Le Ministère contribuera à la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires par son offre de services, mais aussi en assurant un service de proximité et une présence gouvernementale avec des emplois de qualité sur le territoire.

Priorité 1

Afin de contribuer à renverser la tendance démographique, la Direction régionale de Services Québec des Îles-de-la-Madeleine (la Direction régionale) entend de :

- Poursuivre sa participation à la Table RH des Îles-de-la-Madeleine, qui se veut un lieu de concertation entre les entreprises et qui a établi les priorités suivantes : la valorisation du travail, et l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre;
- Poursuivre sa collaboration au comité d'accompagnement de la Stratégie territoriale des Îles-de-la-Madeleine sur l'attraction et l'établissement des personnes;
- Collaborer, avec les membres de la Table RH, à un projet avec quelques entreprises de divers secteurs d'activité sur les thèmes de l'attraction et de la rétention pour les rendre plus attractives pour la main-d'œuvre locale;
- Poursuivre ses efforts de sensibilisation et de diffusion de formation auprès des entreprises sur les meilleures pratiques en matière de gestion des ressources humaines pour favoriser leur attractivité et la rétention de leur main-d'œuvre.

Priorité 2

Afin de contribuer à assurer des liens de transport et de communication efficaces entre l'archipel et le continent, la Direction régionale s'engage à examiner la façon dont elle pourrait soutenir le développement des compétences de la main-d'œuvre actuelle et future pour répondre aux besoins exprimés par le groupe CTMA, dans une optique de modernisation de la flotte de l'entreprise.

Priorité 3

Afin de contribuer à consolider et à diversifier l'économie, la Direction régionale entend de :

- Soutenir le développement des compétences des dirigeants d'entreprise en matière de gestion des ressources humaines, notamment par des activités de codéveloppement, pour aider les entreprises à mieux gérer leur projet d'expansion, à assumer un meilleur leadership et aussi à développer leurs habiletés de gestion en situation de proximité;
- Promouvoir, en partenariat avec la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, la mesure Soutien au travail autonome sur le territoire, afin de contribuer à la diversification de l'économie locale;
- Participer au développement des compétences de la main-d'œuvre du secteur des croisières;
- Faire connaître les emplois disponibles et les postes vacants pour soutenir les employeurs et les chercheurs et chercheuses d'emploi;
- Poursuivre sa participation aux rencontres de la table bioalimentaire des Îles-de-la-Madeleine;
- Évaluer la possibilité de développer des partenariats nouveaux et innovants.

Priorité 5

Afin de contribuer à la création d'un milieu de vie enrichissant et accueillant, la Direction régionale entend de :

- Participer aux diverses tables de partenaires sur le développement social, tant au niveau local que régional, et évaluer son implication dans divers projets menés par les partenaires;
- Examiner la façon dont elle pourrait soutenir, en collaboration avec les établissements d'enseignement, le développement des compétences de la main-d'œuvre actuelle et future pour répondre aux besoins exprimés par les centres d'hébergement pour personnes âgées;
- Soutenir le développement des compétences de la main-d'œuvre du secteur de la culture;
- Poursuivre sa collaboration au comité d'accompagnement de la Stratégie territoriale des Îles-de-la-Madeleine sur l'attraction et l'établissement des personnes.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

L'offre de service

La Société des traversiers du Québec (STQ) a pour mission d'assurer la mobilité durable des personnes et des marchandises par des services et des infrastructures de transport maritime ou complémentaires de qualité, sécuritaires et fiables, favorisant ainsi le développement du Québec. Elle vise à être reconnue comme un chef de file innovateur dans le transport maritime public en faisant vivre à la clientèle une expérience de transport maritime intégrée, adaptée à ses attentes, grâce au soutien d'une équipe fière et engagée.

Accessible uniquement par voie maritime, l'île d'Entrée est la seule île habitée non reliée à l'archipel des Îles-de-la-Madeleine. Avec le NM *Ivan-Quinn* (capacité de 45 passagers et de 2 véhicules), le service est assuré en partenariat avec 9195-7506 Québec inc., une filiale de *Gestion CTMA*.

La distance de la traversée est de 19,8 km et sa durée est de 60 min.

Les réponses particulières aux priorités des Îles-de-la-Madeleine

Priorité 2

Assurer des liens de transport et de communication efficaces entre l'archipel et le continent

En réponse à cette priorité, la STQ est engagée dans les actions suivantes :

- La STQ assure le service de désenclavement de l'île d'Entrée—Cap-aux-Meules avec son navire par le biais d'une relation partenariale avec CTMA et par la mise en place de modes de transport aérien ou maritime complémentaires avec d'autres partenaires locaux lorsque nécessaire;
- La STQ poursuit la tenue des Comités consultatifs régionaux (CCR) dans sa traverse maritime île d'Entrée—Cap-aux-Meules afin que les acteurs du milieu puissent s'exprimer sur leurs enjeux et leurs besoins. Cette action s'inscrit dans sa volonté de répondre au besoin de décentralisation;
- Pour ce qui est de la desserte maritime des Îles-de-la-Madeleine, la STQ entend poursuivre sa collaboration avec l'opérateur local Navigation Madeleine inc.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

L'offre de service

La Société d'habitation du Québec (SHQ) a pour mission de répondre aux besoins en habitation des citoyens du Québec par une approche intégrée et durable.

Les actions de la SHQ touchent les ménages, le parc immobilier, l'organisation spatiale des collectivités, le développement de l'habitat et les différents acteurs du milieu de l'habitation. L'intervention de la SHQ s'appuie sur une diversité de moyens pour assurer une réponse adéquate aux besoins de plus en plus variés des citoyens et des régions du Québec.

Le modèle actuel de prestation de services aux citoyens de la SHQ s'appuie sur un réseau bien établi de mandataires déployé sur l'ensemble du territoire. Les mandataires offrent les services de proximité aux citoyens avec le soutien et l'encadrement de la SHQ et sont liés par des ententes de gestion ou par la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8). Les villes et les municipalités régionales de comté sont également des partenaires dans les programmes d'amélioration de l'habitat.

Les réponses particulières aux priorités des Îles-de-la-Madeleine

Priorité 5

Créer un milieu de vie enrichissant et accueillant

Afin d'augmenter l'offre de logements pour les personnes âgées, la SHQ entend :

- Évaluer la possibilité de mettre en œuvre une ou des interventions pour répondre aux enjeux ciblés par la région des Îles-de-la-Madeleine.

MISE EN ŒUVRE ET REDDITION DE COMPTES

Chaque ministère et organisme est responsable de la mise en œuvre des actions inscrites au Plan. Cela étant, un travail de suivi relatif à cette mise en œuvre sera fait par un comité de la conférence administrative régionale (CAR) spécifique à la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.

Ce comité, qui est présidé par la directrice ou le directeur du Bureau régional de coordination gouvernementale des Îles-de-la-Madeleine, a pour mandat de favoriser la concertation entre les ministères et organismes du gouvernement et la cohérence de leur action à l'échelle de la région, particulièrement en matière d'occupation et de vitalité des territoires. À ce titre, le comité effectuera un travail additionnel.

Ainsi, à l'intérieur de la marge de manœuvre propre à chaque gestionnaire en faisant partie, le comité de la CAR pourra déterminer, en collaboration avec les élus de la région, des actions complémentaires à celles prévues au présent plan. Il revient à ce comité de fixer un mécanisme par lequel cette collaboration sera établie.

Ce comité de la CAR et le Bureau régional constituent donc, plus que jamais, des moyens stratégiques de mobilisation et de collaboration de l'appareil gouvernemental en région.

Par ailleurs, toute personne ou tout organisme intéressé à suivre l'évolution de l'occupation et de la vitalité des territoires peut consulter les indicateurs tenus à jour à cette fin sur le site Web de la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec. Ils sont accessibles à partir de l'adresse suivante :

www.mamot.gouv.qc.ca/ovt/indicateurs

En matière de reddition de comptes, comme le précise la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (RLRQ, chapitre O-1.3), les ministères et organismes auront à faire le point sur les actions prévues et entreprises dans leur rapport annuel de gestion.

De plus, un bilan de la mise en œuvre de l'occupation et de la vitalité des territoires sera publié chaque année. Ce bilan rassemblera l'information provenant de diverses sources tels les rapports annuels de gestion des ministères et organismes, les CAR, les indicateurs et toute étude complémentaire menée en matière d'occupation et de vitalité des territoires.

CONCLUSION

La publication du Plan gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires 2018-2020 constitue un autre jalon du chantier de décentralisation amorcé en 2014, chantier en vertu duquel les municipalités se sont vues reconnues comme des gouvernements de proximité et le gouvernement du Québec s'est placé au service des régions.

Avec le Plan gouvernemental, les ministères et organismes prévoient mettre en œuvre au cours des deux prochaines années plusieurs actions en vue de répondre aux priorités des Îles-de-la-Madeleine. Ils auront également à en rendre compte.

Parallèlement, les élus de la région appuieront financièrement des projets de développement en lien avec ces mêmes priorités grâce au Fonds d'appui au rayonnement des régions. Ce fonds bénéficiera, à l'échelle du Québec, d'une enveloppe de 45 millions de dollars en 2018-2019 et de 60 millions de dollars en 2019-2020.

Finalement, les élus des Îles-de-la-Madeleine auront la possibilité de revoir leurs priorités en 2019, pavant la voie à une nouvelle édition du plan gouvernemental dès 2020.

Pour en connaître davantage sur l'occupation et la vitalité des territoires, visitez le site Web du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire à l'adresse suivante :

www.mamot.gouv.qc.ca/ovt

ANNEXE

SYNTHÈSE DE LA RÉPARTITION DES RÉPONSES PROPOSÉES PAR LES MINISTÈRES ET ORGANISMES SELON LES PRIORITÉS DE LA COMMUNAUTÉ MARITIME DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

	P1	P2	P3	P4	P5	Autre ²
CSPQ ¹						
HQ ¹						X
IQ			X			
MCC	X			X	X	
MF					X	
MJQ						X
MSSS		X				X
MSP			X	X	X	
MAPAQ			X			
MESI	X	X	X			
MEES					X	
MERN				X		
MIDI	X		X			
MAMOT				X		
MTMDET		X		X		X
MCE	X	X				
MDDELCC	X	X	X	X	X	
MTO		X	X		X	
MTSS	X	X	X		X	
STQ		X				
SHQ					X	

¹ Certains ministères et organismes ne présentent pas d'actions directement en lien avec les priorités de la région, mais proposent tout de même une offre de service s'adressant à celle-ci.

² Certains ministères et organismes proposent à la région des actions qui ne sont pas reliées à des priorités. Ces actions sont répertoriées dans la catégorie « autre ».

